

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 03 JUIN 2023

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis :
2 rue du Salbert
90000 BELFORT

L'an deux mille vingt trois, le ~~06~~ ³ juin, les copropriétaires de l'immeuble du 2 rues du salbert 90000 BELFORT, se sont réunis en assemblée générale à 9h30 sur convocation du syndic bénévole au 2 rue du salbert premier étage, À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de la convocation.

Personnes présentes et représentées :

Mesdames, Messieurs

BARETTI/GRONDIN, KASTLER, FINOT, HARNISCH ,
VILLE DE BELFORT/ VIVOT, FUTUR PROPRIETAIRE / ROY.

Soit 10000 tantièmes / 10000

Personnes absentes et non représentées :

Mesdames , Messieurs

.....
Soit ~~10000~~ ¹⁰⁰⁰⁰ tantièmes / 10000

Il résulte que 5 copropriétaires sur 5 détenant 10000 tantièmes sur 10000 sont présents ou représentés.

La séance est ouverte à 9H 40

Puis il est passé à l'ordre du jour, et, après en avoir débattu, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1°) Élection du Président de séance

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne Mr FINOT comme Président de séance.

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 18000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, Mr FINOT est élu **Président de séance**

2°) Élection du Scrutateur de séance

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne Mr VIVOT comme scrutateur de séance.

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 16000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, Mr VIVOT est élu **Scrutateur de séance**

3°) Élection du secrétaire de séance

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne Mme BARETTI comme secrétaire de séance.

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 10000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, Mme BARETTI est élu **Secrétaire de séance**

du budget prévisionnel
4°) Approbation des comptes pour l'exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Après avoir examiné, *les prévisions de dépenses* *budget* les ~~comptes~~ fournis par le syndic bénévole, les ~~charges~~ *charges* annuelles s'élèvent pour un montant total de 3 200,00 €. (Comprenant assurance, tarif syndic futur, eau et électricité de communs)

L'assemblée générale approuve ces ~~comptes~~ *budget prévisionnel 2023*

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 10000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, **cette résolution est Adoptée à l'unanimité**

QUESTION N°1

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Nommer un nouveau syndic, désistement de Madame Coralie BARETTI (départ). Toute personne Voulant reprendre le syndic pourra se présenter a la réunion ou prévenir Madame BARETTI ou Monsieur FINOT.

Monsieur BRUN pour 1 800 € et CENTURY 21 pour 1500 €

Nouveau syndic :*CENTURY 21* agence du ~~Théâtre~~ *Théâtre*

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 10000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, l'assemblée générale approuve ce syndic.

QUESTION N° 2

(vote à la majorité de l'article de la loi du 10 juillet 1965)

Régulariser la situation existante sur nouveau règlement de copropriété à faire enregistrer par le Notaire de la copropriété Maître NOËL.

(concerne les propriétaires avant ~~janvier 2023~~) *JUIN 2022*

Clé 01 (générale)

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Vote(s) pour : 10000

En conséquence des votes émis par les copropriétaires présents et représentés, l'assemblée générale approuve cette régularisation.

QUESTION N°3

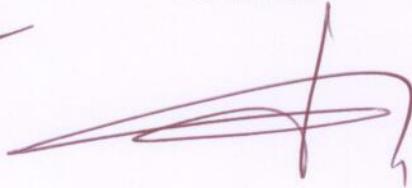
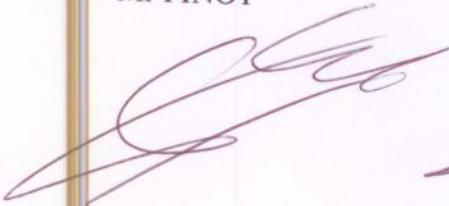
Question diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H 40

LE PRESIDENT
Mr FINOT

LE SCRUTATEUR
Mr VIVOT

LA SECRETAIRE
Mme BARETTI



SV SF
CB